



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.02.2007 Bulletin 2007/09

(51) Int Cl.:
B65D 83/16 (2006.01) B65D 83/68 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06117953.7**

(22) Date de dépôt: **27.07.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **25.08.2005 FR 0552566**

(71) Demandeur: **L'OREAL, S.A.**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• **Lasserre, Pierre-André**
93470 Coubron (FR)
• **Sanchez, Marcel**
75015 Paris (FR)
• **Briand, Philippe**
94320 Thiais (FR)

(74) Mandataire: **Leray, Noelle**
L'OREAL - D.I.P.I.
25-29 Quai Aulagnier
92600 Asnières (FR)

(54) **Ensemble de conditionnement et de distribution d'un produit**

(57) L'invention concerne un ensemble de conditionnement et de distribution d'un produit comportant :
- au moins un récipient (10) contenant un produit, le récipient étant pourvu d'un organe de distribution comportant une tige d'actionnement (11) ;
- un dispositif de distribution (20) dont au moins une partie est apte à se déplacer par rapport au récipient afin d'actionner l'organe de distribution et permettre la sortie du produit au travers d'au moins un orifice de distribution (23) ;
le dispositif de distribution étant configuré pour être monté sur le récipient dans deux positions différentes,
- une position d'utilisation dans laquelle le dispositif de distribution (20) est apte à faire basculer la tige d'actionnement autour d'un axe de basculement afin de distribuer le produit et dans laquelle il ne peut déplacer la tige d'actionnement (11) selon son axe longitudinal ;
- une position intermédiaire dans laquelle le dispositif de distribution n'est pas en communication fluïdique avec la tige d'actionnement.

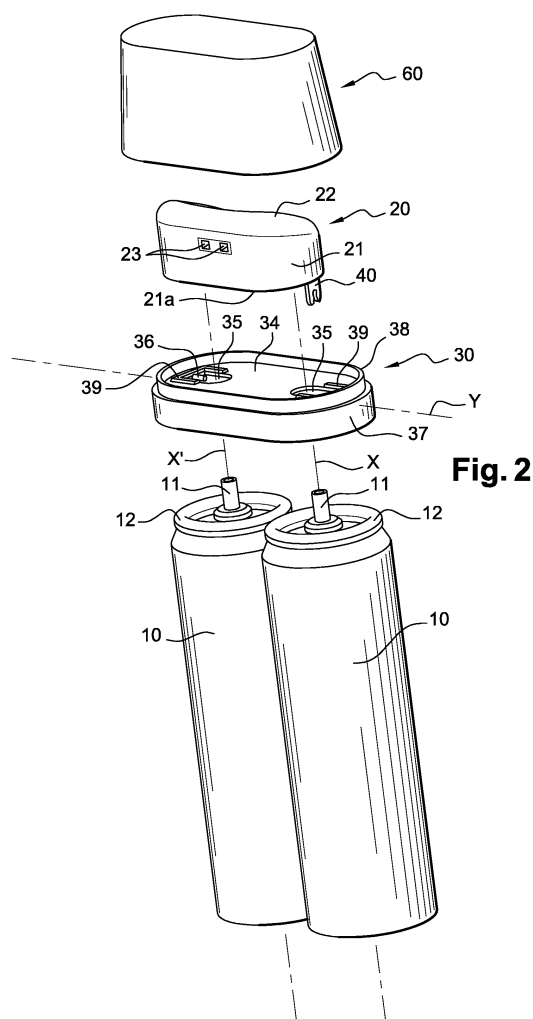


Fig. 2

Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble de conditionnement et de distribution d'un produit, notamment cosmétique. Un tel produit peut être distribué notamment sous forme d'une crème, d'un gel, d'une mousse ou d'un spray.

[0002] Par produit cosmétique, on entend un produit tel que défini dans la directive 93/35/ CEE du Conseil du 14 juin 1993, modifiant pour la sixième fois la directive 76/ 768/ CEE.

[0003] Généralement, un ensemble de conditionnement et de distribution, tel que visé par la présente invention, comporte un récipient contenant le produit à distribuer équipé d'un organe de distribution. Un tel organe de distribution peut être une pompe ou une valve qui est surmontée d'un dispositif de distribution. Le dispositif de distribution permet à l'utilisateur d'acheminer le produit sortant du récipient vers un orifice de distribution. Il peut en outre permettre de commander l'actionnement de l'organe de distribution, pour éjecter une dose de produit hors du récipient.

[0004] Certains dispositifs de distribution sont en outre prévus pour permettre la distribution séparée ou mélangée de deux produits stockés séparément dans deux récipients.

[0005] Ainsi, on connaît par la demande de brevet français FR-A-2 732 245 un dispositif de distribution comportant un corps et un bouton-poussoir mobile par rapport à ce corps pour provoquer la distribution simultanée ou séparée de deux produits à partir de deux récipients dans lesquels ces produits sont stockés séparément. Chaque récipient est pourvu d'une valve comportant une tige creuse d'actionnement dont l'enfoncement provoque la distribution du produit.

[0006] Comme c'est le cas du dispositif décrit dans le document FR-A-2 732 245, les dispositifs de distribution d'un ou plusieurs produits sont généralement emmanchés sur la ou les tiges d'actionnement de la valve ou de la pompe si bien que lors de l'assemblage du dispositif de distribution sur le(s) récipient(s), la tige d'actionnement peut être enfoncée et donc actionnée. Du produit peut alors sortir du récipient sans que cela soit souhaitable.

[0007] Le document JP2004154459 décrit également un ensemble du même type que ceux décrits précédemment dans lequel le bouton-poussoir est accroché sur une frette qui est elle-même fixée aux récipients. Le bouton-poussoir est accroché sur la frette, dans une unique position, de manière à pouvoir pivoter relativement à la frette et aux récipients pour actionner les valves. Le bouton-poussoir comporte deux orifices circulaires, un de chaque côté, chaque orifice recevant un relief prévu de chaque côté de la frette de façon à permettre le basculement du bouton-poussoir sur la frette. Le bouton-poussoir n'est pas monté de manière à pouvoir facilement être désolidarisé des récipients et remonté dessus.

[0008] Il existe un besoin pour disposer d'un ensemble

qui soit facile à réaliser et à assembler.

[0009] Il existe également un besoin pour disposer d'un ensemble de distribution qui comporte un dispositif de distribution qui puisse facilement se nettoyer.

[0010] Il existe également un besoin pour disposer d'un ensemble qui limite la distribution accidentelle des produits.

[0011] Il existe aussi un besoin pour disposer d'un ensemble de distribution qui puisse facilement s'actionner.

[0012] Il existe aussi un besoin pour disposer d'un ensemble de distribution qui puisse distribuer deux produits provenant de deux récipients dans les mêmes proportions à chaque actionnement.

[0013] Selon l'invention, ces objets peuvent être atteints en réalisant un ensemble de conditionnement et de distribution d'un produit comportant :

- au moins un récipient contenant un produit, le récipient étant pourvu d'un organe de distribution comportant une tige d'actionnement ;
- un dispositif de distribution dont au moins une partie est apte à se déplacer par rapport au récipient afin d'actionner l'organe de distribution et permettre la sortie du produit au travers d'au moins un orifice de distribution ; le dispositif de distribution étant configuré pour être monté sur le récipient dans deux positions différentes,
- une position d'utilisation dans laquelle le dispositif de distribution est apte à faire basculer la tige d'actionnement autour d'un axe de basculement afin de distribuer le produit et dans laquelle il ne peut déplacer la tige d'actionnement selon son axe longitudinal ;
- une position intermédiaire dans laquelle le dispositif de distribution n'est pas en communication fluidique avec la tige d'actionnement.

[0014] Le dispositif de distribution ne pouvant déplacer la tige d'actionnement selon son axe longitudinal en position d'utilisation, on limite les risques d'actionnement involontaire de la tige d'actionnement. En particulier, on évite que la tige d'actionnement soit enfoncée selon son axe longitudinal lors de l'assemblage du dispositif sur le récipient lors duquel on vient placer le dispositif de distribution sur le récipient avec un mouvement selon l'axe longitudinal de la tige d'actionnement. On peut alors prévoir d'utiliser un dispositif de distribution fixé de manière amovible sur le récipient pour que, par exemple, l'utilisateur puisse le retirer pour le nettoyer au fur et à mesure des utilisations et le replacer sur le récipient sans risque de faire sortir du produit.

[0015] En outre, le dispositif de distribution pouvant prendre une position intermédiaire dans laquelle il n'est pas en communication fluidique avec la tige d'actionnement, on limite encore les risques d'actionnement de la tige d'actionnement lors de l'assemblage du dispositif de distribution sur le récipient sur les lignes d'assemblage, et donc les risques de fuite de produit.

[0016] Le dispositif de distribution n'est pas en communication fluïdique avec la tige d'actionnement signifie qu'il n'y a pas de liaison étanche entre les deux pièces et que du produit ne peut être transféré de la tige d'actionnement vers le dispositif de distribution sans qu'il n'y ait de fuite.

[0017] Le dispositif de distribution peut être configuré pour passer de la position intermédiaire à la position d'utilisation selon un mouvement parallèle à l'axe longitudinal de la tige d'actionnement.

[0018] Le dispositif de distribution peut ainsi facilement passer de la position intermédiaire à la position d'utilisation puisqu'il suffit à l'utilisateur de déplacer le dispositif de distribution selon un mouvement de translation, en l'enfonçant longitudinalement.

[0019] Par ailleurs, la tige d'actionnement s'actionnant par basculement, elle nécessite une faible force d'appui pour être actionnée ce qui permet un confort à l'utilisation. Le produit peut en effet sortir de la tige d'actionnement au moindre basculement de celle-ci.

[0020] Le dispositif de distribution peut comporter au moins une patte qui coopère avec au moins un arbre de manière à pouvoir pivoter autour de l'arbre et permettre le basculement du dispositif de distribution dans la position d'utilisation.

[0021] Le dispositif de distribution peut comporter deux pattes qui coopèrent respectivement avec deux arbres, les deux pattes et les deux arbres étant respectivement alignés selon une ligne parallèle à l'axe de basculement du dispositif de distribution.

[0022] Chaque patte peut comporter une ouverture qui débouche à son extrémité inférieure. La patte peut ainsi facilement enfourcher l'arbre correspondant selon un mouvement axial.

[0023] L'ouverture de la patte peut comporter une portion rétrécie de manière à former deux encoches à deux hauteurs différentes, chaque encoche pouvant recevoir l'arbre correspondant dans chaque position du dispositif de distribution.

[0024] Chaque encoche peut avoir une forme concave pour délimiter des positions stables pour l'arbre correspondant.

[0025] L'ouverture de chaque patte peut en outre être évasée vers l'extrémité inférieure de la patte pour faciliter son montage sur l'arbre correspondant.

[0026] Chaque patte peut comporter au moins une protubérance apte à venir au contact d'une paroi de maintien en position intermédiaire de manière à maintenir latéralement le dispositif de distribution. La paroi de maintien peut être en appui élastique sur la protubérance en position intermédiaire afin de limiter les mouvements du dispositif de distribution.

[0027] Le dispositif de distribution peut être monté sur le récipient via un organe de fixation qui peut comporter une jupe de montage apte à s'encliqueter sur le récipient, soit directement dessus, soit sur une coupelle fixée elle-même, par exemple par sertissage sur le col du récipient.

[0028] L'ensemble peut comporter deux récipients.

[0029] Le dispositif de distribution peut alors être agencé pour canaliser séparément les produits jusqu'à deux orifices de distribution. Selon ce mode de réalisation, le dispositif de distribution peut comporter deux canaux distincts pour acheminer le produit provenant de chaque récipient vers chaque orifice de distribution. Ce mode de réalisation est particulièrement avantageux pour distribuer des produits qui ne sont pas stables dans le temps lorsqu'ils sont au contact l'un de l'autre et qui doivent être mis au contact l'un de l'autre le plus tard possible.

[0030] Alternativement, le dispositif de distribution peut être agencé pour permettre le mélange des produits avant que ces derniers ne gagnent l'orifice de distribution.

[0031] L'ensemble peut comporter un capot destiné à protéger le dispositif de distribution.

[0032] Le(s) récipient(s) peut(vent) être pressurisé(s). L'organe de distribution peut alors être une valve.

[0033] Le(s) récipient(s) peut(vent) contenir un produit cosmétique, notamment un produit de coloration capillaire. L'un des récipients peut contenir un produit colorant et l'autre des récipients un produit oxydant.

[0034] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente en perspective un ensemble de conditionnement et de distribution selon l'invention ;
- la figure 2 représente en vue éclatée l'ensemble de la figure 1 ;
- la figure 3 illustre une vue de dessous de l'organe de fixation de l'ensemble de conditionnement et de distribution selon l'invention ;
- la figure 4 représente isolément, de manière schématique, en coupe axiale, le dispositif de distribution de l'ensemble de la figure 1 ;
- la figure 5 illustre une vue partielle du dispositif de distribution représenté à la figure 4 ; et
- les figures 6 à 9 représentent en coupe l'ensemble de conditionnement et de distribution, le dispositif de distribution étant en position intermédiaire sur les figures 6 et 8 et en position d'utilisation sur les figures 7 et 9.

[0035] On a représenté sur les figures 1 et 2 un ensemble de distribution comprenant un dispositif de distribution 20 monté sur deux récipients 10 contenant des produits à mélanger extemporanément.

[0036] En particulier, les récipients contiennent des produits cosmétiques, notamment, selon un exemple particulier, des produits de coloration capillaire. L'un des récipients 10 contient par exemple un produit colorant et l'autre des récipients 10 contient un produit oxydant.

[0037] Chaque récipient 10 est, dans l'exemple de réalisation décrit, du type aérosol pressurisé et comporte une valve pourvue d'une tige d'actionnement 11, l'une

des valves ayant un axe longitudinal X et l'autre des valves ayant un axe longitudinal X' comme on peut le voir sur la figure 2. La valve est maintenue par sertissage sur une coupelle 12 sertie sur le col du récipient.

[0038] La tige d'actionnement 11 est creuse et la distribution de produit s'effectue, lorsque la tige d'actionnement est basculée, au travers de celle-ci.

[0039] Le dispositif de distribution 20 est fixé sur les récipients, au moyen d'un organe de fixation 30. Le dispositif de distribution 20 est fixé de manière telle qu'il peut faire basculer les tiges d'actionnement 11 pour commander l'actionnement des valves.

[0040] L'organe de fixation 30 comporte deux jupes de montage tubulaires 31 de section transversale circulaire, qui s'accrochent par encliquetage sous la coupelle 12 du récipient correspondant. A cet effet, un bourrelet annulaire 33 est prévu sur la surface radialement interne de chaque jupe pour venir se loger sous chaque coupelle.

[0041] Les deux jupes de montage 31 sont accolées l'une à l'autre de manière à rapprocher au maximum les récipients et limiter l'encombrement de l'ensemble de conditionnement.

[0042] Les jupes de montage 31 sont également rendues solidaires l'une de l'autre par une paroi transversale 34 qui s'étend au-dessus de chaque jupe 31. La paroi transversale 34 est traversée par deux passages 35, respectivement formés à l'intérieur de chaque jupe de montage 31, chacun des passages 35 étant prévu pour recevoir l'extrémité supérieure d'un des récipients 10. Les deux passages 35 sont alignés selon un axe Y.

[0043] Sur le bord extérieur de chaque passage 35 est prévu un arbre 36, dont la fonction sera expliquée plus loin dans la description, l'arbre 36 étant sensiblement allongé selon l'axe Y et comportant une section transversale à cet axe Y circulaire.

[0044] Les deux jupes 31 se raccordent également à leur périphérie par deux parois droites 37, parallèles à l'axe Y de manière à former une paroi externe ovale. Au-dessus de la paroi transversale 34, un rebord périphérique 38 s'étend à la périphérie de la paroi 34.

[0045] Le dispositif de distribution 20 comprend une coque externe 21 dont la partie supérieure est arrondie et forme une surface d'actionnement 22. La coque 21 se termine dans sa partie inférieure par un bord libre 21 a.

[0046] Le dispositif de distribution 20 est agencé, selon l'exemple illustré, pour canaliser séparément les produits provenant des récipients jusqu'à deux orifices de distribution 23. A cet effet, deux conduits 24 distincts sont prévus à l'intérieur de la coque 21 qui comprennent chacun un embout vertical 24a destiné à s'emmancher de manière étanche au produit sur les tiges d'actionnement. Chaque embout se prolonge par une portion oblique 24b qui débouche par un orifice de distribution 23. Les deux portions obliques 24b convergent l'une vers l'autre de manière à ce que les deux orifices de distribution 23 soient sensiblement accolés. Les extrémités des portions de conduit 24b traversent la coque 21 de manière à ce que les orifices 23 débordent sensiblement l'enve-

loppe externe de la coque.

[0047] Selon une variante non illustrée, on peut prévoir que les deux conduits 24 se raccordent avant leur extrémité de manière à permettre le mélange des produits avant que ces derniers ne gagnent l'orifice de distribution qui est alors unique.

[0048] Le dispositif de distribution 20 est agencé pour pouvoir être monté sur les récipients 10, via l'organe de fixation 30, dans deux positions différentes.

[0049] Le dispositif de distribution 20 peut prendre une position d'utilisation, illustrée sur les figures 7 et 9, dans laquelle il peut actionner les tiges d'actionnement 11 afin de distribuer le produit. Dans cette position d'utilisation, le dispositif de distribution 20 peut faire basculer les tiges d'actionnement autour de l'axe de basculement Y. Dans cette position, le dispositif de distribution est emmanché sur les tiges d'actionnement de manière à être en communication fluidique avec les tiges.

[0050] En position d'utilisation, le dispositif de distribution 20 est monté de manière telle qu'il ne peut enfoncer les tiges d'actionnement 11 selon leur axe longitudinal de façon à éviter au maximum les risques d'actionnement des tiges de valve lors de la mise en place du dispositif de distribution sur les récipients, par exemple lorsque l'utilisateur repositionne le dispositif de distribution sur les récipients.

[0051] Le dispositif de distribution 20 peut également prendre une position intermédiaire, illustrée sur les figures 6 et 8, dans laquelle il n'est pas emmanché sur les tiges d'actionnement de façon à ne pas être en communication fluidique avec les tiges. Le dispositif de distribution 20 est alors sensiblement à distance axiale des tiges d'actionnement de sorte qu'il n'est pas emmanché de façon étanche sur les tiges d'actionnement. On limite encore plus les risques d'actionnement des tiges d'actionnement lors de la mise en place du dispositif de distribution sur les récipients.

[0052] Pour pouvoir placer le dispositif de distribution 20 dans ces deux positions, le dispositif de distribution comporte deux pattes 40 prévues à proximité de chaque extrémité arrondie de la coque 21. Chaque patte est prévue pour venir se fixer sur chaque arbre 36 situé de chaque côté des ouvertures 35. Les deux pattes 40 sont alignées selon l'axe Y pour former un axe de basculement.

[0053] Comme on le voit plus particulièrement à la figure 5, chaque patte 40 est sensiblement plane. Elle comporte une extrémité inférieure 40a ouverte de manière à former une fourche. L'ouverture prévue dans la patte a une forme allongée selon l'axe principal de la patte, avec une portion rétrécie 41 environ à mi-hauteur de l'ouverture, de manière à former deux encoches 42 et 43 à deux hauteurs différentes. Chaque encoche 42 et 43 a une forme sensiblement concave de manière à recevoir l'arbre 36 correspondant à la patte.

[0054] L'ouverture formée dans la patte s'évase en outre dans sa portion inférieure en direction de l'extrémité inférieure 40a de la patte pour faciliter sa mise en place

sur l'arbre 36.

[0055] En position d'utilisation, l'arbre 36 se trouve dans l'encoche 42 la plus haute. L'arbre 36 est alors en butée axiale contre la portion supérieure de la patte ce qui empêche tout mouvement du dispositif de distribution parallèlement à l'axe longitudinal des tiges d'actionnement. La patte peut par contre basculer autour de l'arbre 36.

[0056] Les pattes 40 et les arbres 36 sont situés de part et d'autre des tiges d'actionnement, et en particulier, à la même distance de chaque tige. Ils permettent ainsi, en position d'utilisation, d'empêcher l'enfoncement de chaque tige de valve, et en particulier des deux tiges de valve en même temps.

[0057] En position intermédiaire, l'arbre 36 se trouve dans l'encoche 43 la plus basse. Dans cette position, le dispositif de distribution est surélevé par rapport aux tiges d'actionnement et les embouts ne sont pas complètement emmanchés sur les tiges.

[0058] Pour éviter le ballotement du dispositif de distribution 20 relativement à l'organe de fixation 30 en position intermédiaire, on prévoit avantageusement des protubérances 44 sur la tranche extérieure de chaque patte 40. Chaque protubérance coopère avec une paroi de maintien 39 prévue sur l'organe de fixation 30.

[0059] Les protubérances 44 sont formées de part et d'autre de l'ouverture 41 d'une patte, à une même hauteur sur la patte.

[0060] Chaque paroi de maintien 39 entoure partiellement le passage 35, en particulier du côté de l'arbre 36 sur lequel est monté la patte.

[0061] Chaque protubérance 44 vient ainsi au contact de la paroi de maintien 39, prévue sur l'organe de fixation 30 qui maintient alors la patte de manière serrante, en position intermédiaire, en évitant ainsi que le dispositif ne se déplace latéralement.

[0062] La paroi de maintien 39 peut en outre être sensiblement élastique de manière à venir en appui élastique sur la patte pour parfaitement le maintenir tout en permettant au dispositif de distribution de se déplacer facilement pour passer de la position intermédiaire à la position d'utilisation.

[0063] L'ensemble de conditionnement comporte également un capot 60 pour protéger le dispositif de distribution 20. Le capot 60 est maintenu par serrage sur le l'organe de fixation 30, notamment sur le rebord périphérique 38.

[0064] Pour assembler l'ensemble de conditionnement et de distribution selon l'invention, le dispositif de distribution 20 est d'abord monté sur l'organe de fixation 30 dans la position intermédiaire illustrée sur les figures 6 et 8. Le capot 60 est également assemblé sur l'organe de fixation, par serrage sur la paroi périphérique 38. Ces trois pièces ainsi assemblées sont ensuite fixées sur les récipients qui ont été remplis de produit au préalable, via l'organe de fixation. Ainsi, même si on utilise deux pièces pour réaliser le dispositif de distribution, une seule étape d'assemblage est nécessaire sur les lignes de remplis-

sage des récipients.

[0065] En outre, cette étape d'assemblage ne nécessite pas une très grande précision puisque les parois de maintien 39 prévues sur l'organe de fixation 30 permettent de parfaitement positionner le dispositif de distribution 20 relativement aux passages 35 de l'organe de fixation. Le dispositif de distribution 20 est ainsi facilement positionné par rapport aux tiges d'actionnement 11 lors de l'accrochage du dispositif de distribution 20 sur l'organe de fixation 30.

[0066] L'ensemble ainsi assemblé est ensuite commercialisé alors que le dispositif de distribution se trouve dans la position intermédiaire.

[0067] C'est à la première utilisation du dispositif que l'utilisateur, en appuyant sur la surface d'actionnement 22 du dispositif de distribution 20, déplace le dispositif de distribution dans la position d'utilisation. Le dispositif de distribution se déplace alors selon un mouvement de translation, parallèlement à l'axe longitudinal des tiges d'actionnement. Le dispositif de distribution 20 étant déjà correctement positionné relativement aux tiges d'actionnement, il va facilement se placer dans la position d'utilisation dans laquelle les deux tiges d'actionnement 11 pourront être déplacées de la même façon. Les deux produits pourront alors être distribués dans les mêmes proportions à chaque actionnement.

[0068] S'il le souhaite, l'utilisateur pourra facilement retirer le dispositif de distribution 20 de l'ensemble de conditionnement et de distribution, entre deux utilisations, pour par exemple le nettoyer. Il lui suffira, en tenant d'une main les récipients 10, de saisir le dispositif 20 et de l'écarter des récipients et de l'organe de fixation 30 selon un mouvement selon l'axe des tiges d'actionnement. L'utilisateur pourra ensuite passer le dispositif de distribution 20 sous l'eau, par exemple, pour nettoyer les conduits. Il pourra ensuite sans grande difficulté replacer le dispositif de distribution sur l'organe de fixation en le plaçant correctement par rapport aux tiges d'actionnement sans risquer d'actionner de manière involontaire les tiges d'actionnement. Il pourra par exemple placer le dispositif de distribution 20 dans sa position intermédiaire en accrochant les pattes par ses encoches 43 les plus basses sur les arbres 36 de sorte qu'il ne risque pas d'actionner les tiges d'actionnement de manière involontaire lors du montage.

[0069] Dans l'exemple qui vient d'être décrit, deux récipients sont prévus, mais le dispositif de distribution 20 peut aussi être utilisé sur un récipient unique.

[0070] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. - Ensemble de conditionnement et de distribution

d'un produit comportant :

- au moins un récipient (10) contenant un produit, le récipient étant pourvu d'un organe de distribution comportant une tige d'actionnement (11) ;
- un dispositif de distribution (20) dont au moins une partie est apte à se déplacer par rapport au récipient afin d'actionner l'organe de distribution et permettre la sortie du produit au travers d'au moins un orifice de distribution (23) ;

le dispositif de distribution étant configuré pour être monté sur le récipient dans deux positions différentes,

- une position d'utilisation dans laquelle le dispositif de distribution (20) est apte à faire basculer la tige d'actionnement autour d'un axe de basculement afin de distribuer le produit et dans laquelle il ne peut déplacer la tige d'actionnement (11) selon son axe longitudinal ;
- une position intermédiaire dans laquelle le dispositif de distribution n'est pas en communication fluïdique avec la tige d'actionnement.

2. - Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le dispositif de distribution est configuré pour passer de la position intermédiaire à la position d'utilisation selon un mouvement parallèle à l'axe longitudinal de la tige d'actionnement.

3. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le dispositif de distribution comporte au moins une patte (40) qui coopère avec au moins un arbre (36) de manière à pouvoir pivoter autour de l'arbre et permettre le basculement du dispositif de distribution (20) dans la position d'utilisation.

4. - Ensemble selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le dispositif comporte deux pattes (40) qui coopèrent respectivement avec deux arbres (36), les deux pattes et les deux arbres étant respectivement alignés selon une ligne parallèle à l'axe de basculement du dispositif de distribution.

5. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications 3 ou 4, **caractérisé en ce que** chaque patte (40) comporte une ouverture qui débouche à son extrémité inférieure (40a).

6. - Ensemble selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** l'ouverture de la patte comporte une portion rétrécie (41) de manière à former deux encoches (42 ; 43) à deux hauteurs différentes, chaque encoche pouvant recevoir l'arbre (36) correspondant dans chaque position du dispositif de distribution.

7. - Ensemble selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** chaque encoche (42 ; 43) a une forme concave.

5 8. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, **caractérisé en ce que** l'ouverture de chaque patte (40) est évasée vers l'extrémité inférieure (40a) de la patte.

10 9. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, **caractérisé en ce que** chaque patte comporte au moins une protubérance (44) apte à venir au contact d'une paroi de maintien (39) en position intermédiaire de manière à maintenir latéralement le dispositif de distribution.

15 10. - Ensemble selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** la paroi de maintien (39) est en appui élastique sur la protubérance (44) en position intermédiaire.

20 11. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le dispositif de distribution (20) est monté sur le récipient (10) via un organe de fixation (30).

25 12. - Ensemble selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** l'organe de fixation (30) comporte une jupe de montage (31) apte à s'encliqueter sur le récipient.

30 13. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte deux récipients (10).

35 14. - Ensemble selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le dispositif de distribution (20) est agencé pour canaliser séparément les produits jusqu'à deux orifices de distribution.

40 15. - Ensemble selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** le dispositif de distribution comporte deux canaux distincts (24) pour acheminer le produit provenant de chaque récipient vers chaque orifice de distribution.

45 16. - Ensemble selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** le dispositif de distribution est agencé pour permettre le mélange des produits avant que ces derniers ne gagnent l'orifice de distribution.

50 17. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte un capot (60) destiné à protéger le dispositif de distribution (20).

55 18. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le(s) ré-

cipient(s) est(sont) pressurisé(s).

19. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'organe de distribution est une valve.

5

20. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le(s) récipient(s) contient(nent) un produit cosmétique.

10

21. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le(s) récipient(s) contient(nent) un produit de coloration capillaire.

15

22. - Ensemble selon l'une quelconque des revendications 13 à 21, **caractérisé en ce que** l'un des récipients contient un produit colorant et l'autre des récipients contient un produit oxydant.

20

25

30

35

40

45

50

55

Fig. 1

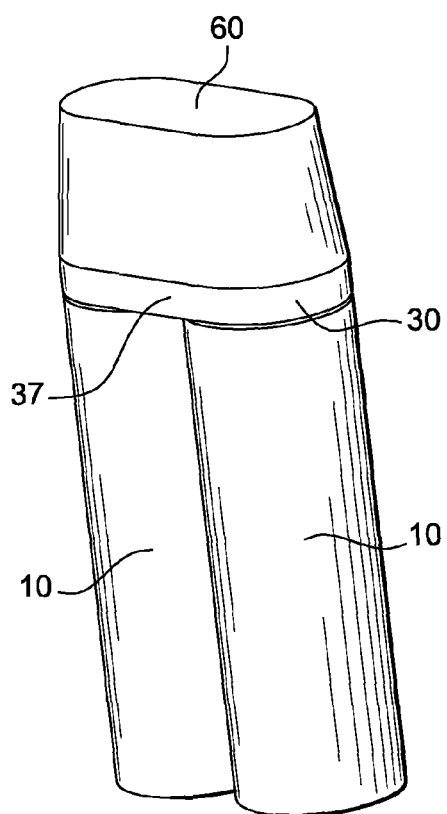


Fig. 3

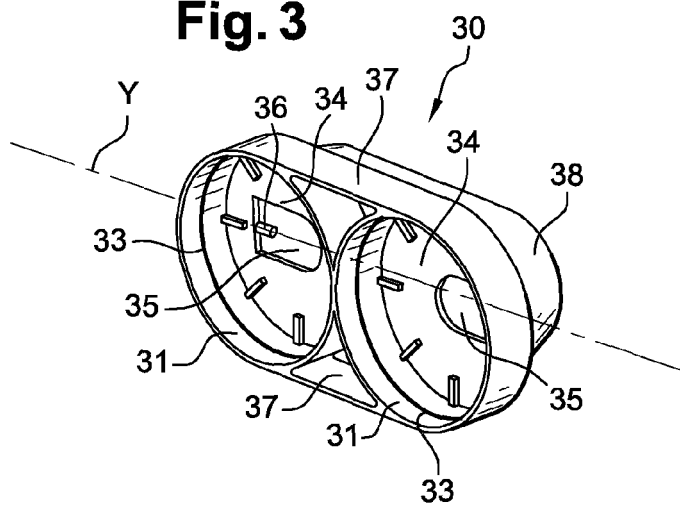
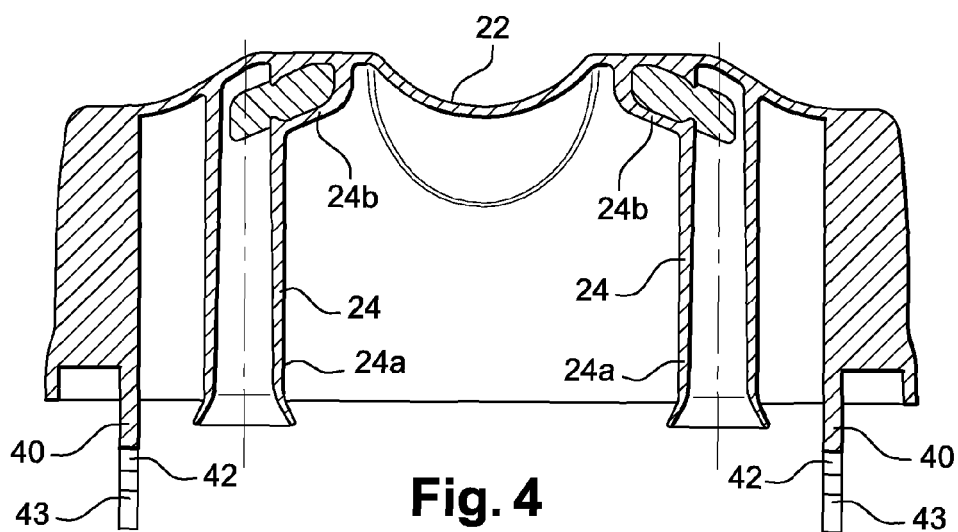


Fig. 4



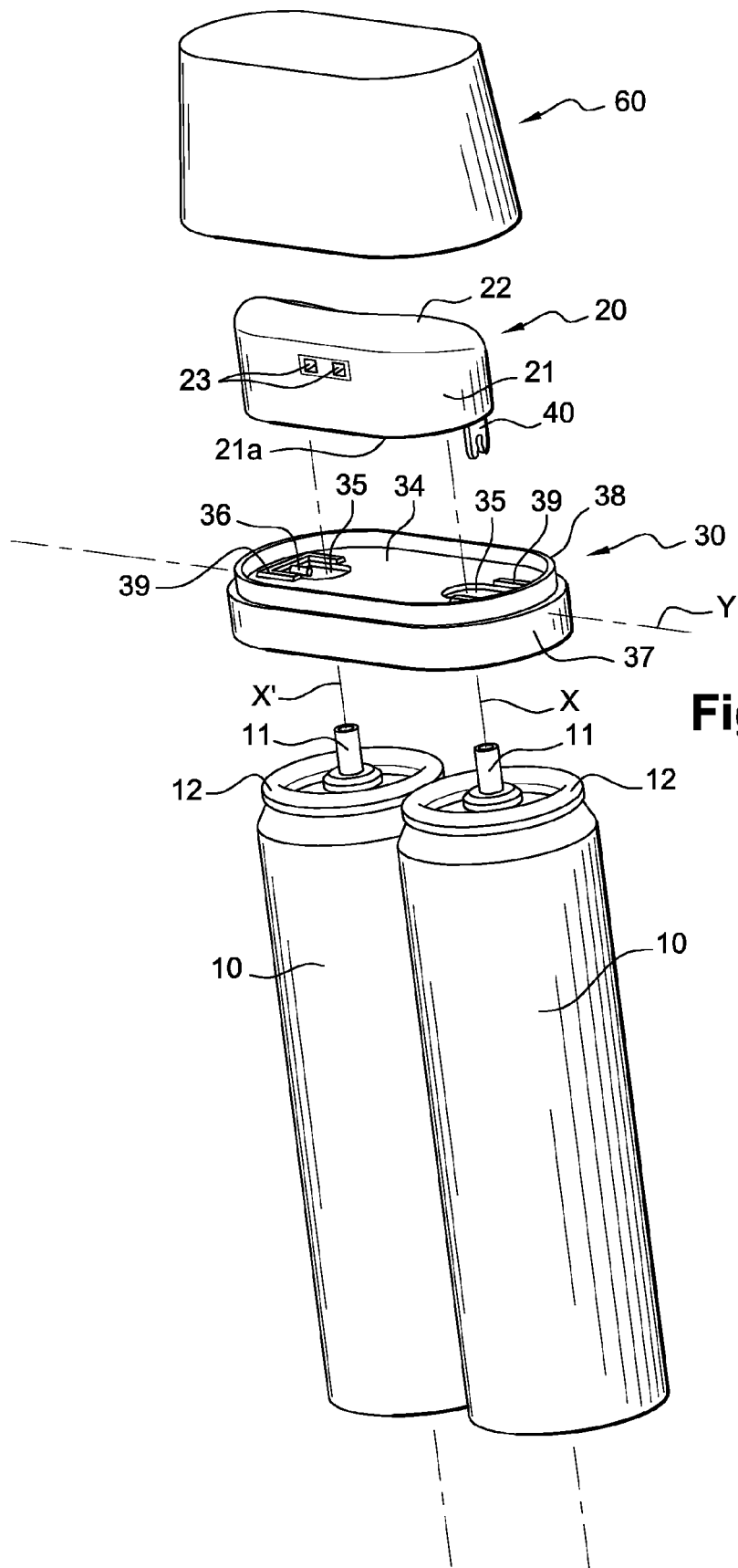


Fig. 2

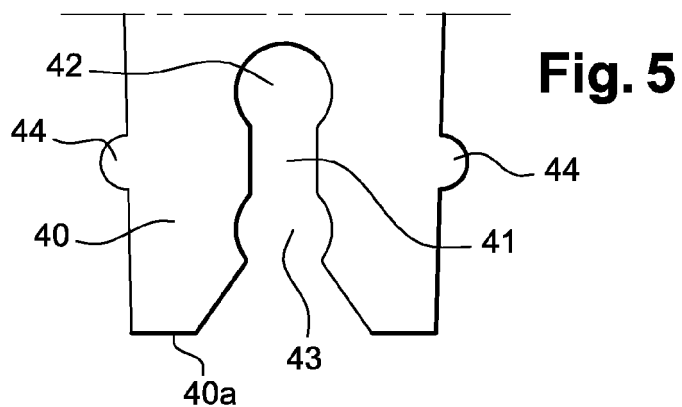


Fig. 6

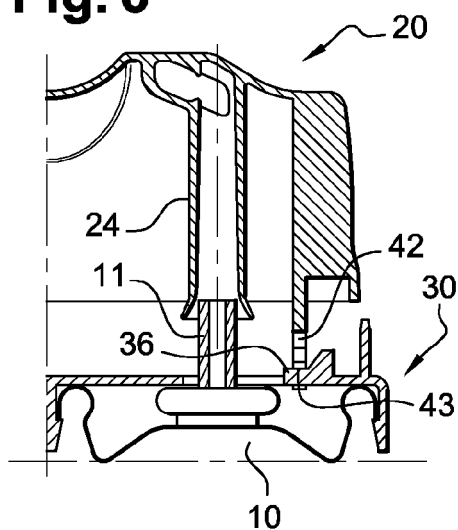


Fig. 7

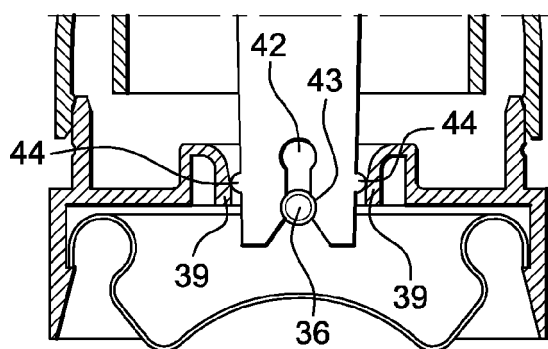
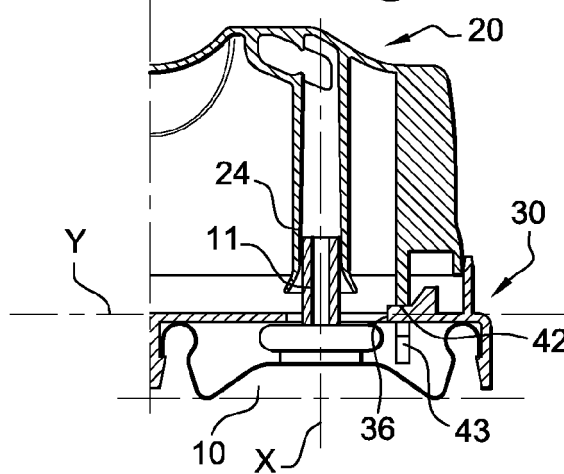
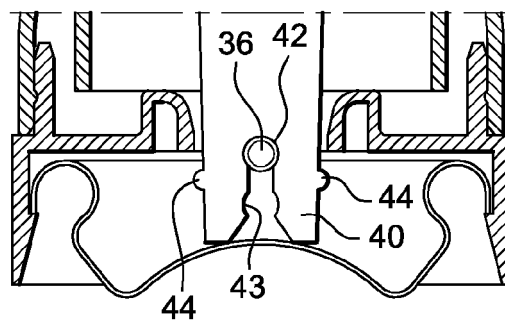


Fig. 8

Fig. 9





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 5 762 322 A (SMITH ET AL) 9 juin 1998 (1998-06-09) * colonne 3, ligne 20 - colonne 5, ligne 21; figures 2,3 *	1	INV. B65D83/16 B65D83/68
A	US 3 967 760 A (MARCON ET AL) 6 juillet 1976 (1976-07-06) * colonne 2, ligne 54 - colonne 3, ligne 6; figures 7,8 *	1	
A	US 3 610 479 A (FRANK VENUS JR) 5 octobre 1971 (1971-10-05) * colonne 2, ligne 40 - colonne 3, ligne 45; figures 1-4 *	1	
A	US 3 768 707 A (NIGRO L,US) 30 octobre 1973 (1973-10-30) * colonne 3, ligne 3 - colonne 4, ligne 28; figures 1-3 *	1	
A	FR 2 814 727 A (L'OREAL) 5 avril 2002 (2002-04-05) * page 16, ligne 11 - page 17, ligne 16; figures 9,10 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 novembre 2006	Examineur Galli, Monia
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

4

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 11 7953

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-11-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5762322	A	09-06-1998	AU 4180797 A WO 9810996 A1	02-04-1998 19-03-1998
US 3967760	A	06-07-1976	AU 8112275 A FR 2271995 A1 GB 1475467 A ZA 7503037 A	31-03-1977 19-12-1975 01-06-1977 28-04-1976
US 3610479	A	05-10-1971	AUCUN	
US 3768707	A	30-10-1973	AUCUN	
FR 2814727	A	05-04-2002	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2732245 A [0005] [0006]
- JP 2004154459 B [0007]